

Situation actuelle de l'enseignement

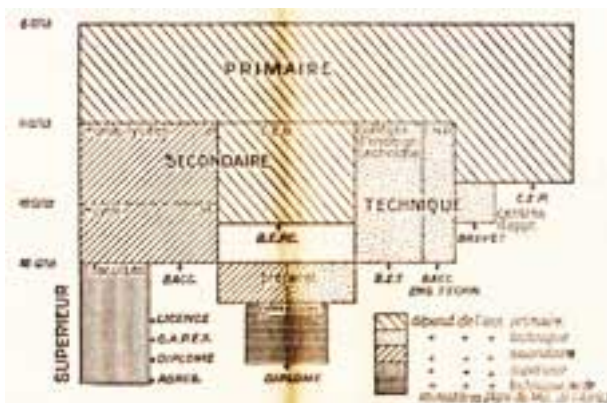
C'est Napoléon I^{er} qui réalisa l'architecture de l'enseignement tel que nous le connaissons aujourd'hui. Sur ses fondements, c'est-à-dire sur la division de l'enseignement en primaire, secondaire et supérieur, se sont greffées différentes réformes qui sont venues ajouter à l'enseignement d'«humanités» napoléonien des catégories d'enseignement spécialisé (enseignement technique, commercial, agricole).

Où en est l'enseignement en France, quels sont ses structures, son contenu, dans quelle voie s'engage-t-il ?

STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT

La division s'effectue de manière verticale : chaque degré correspond à un enseignement « total » avec ses méthodes, son encadrement, sa « clientèle » propres.

Les instituteurs, formés dans des écoles normales primaires, chargés de l'ensemble d'une classe, s'opposent aux professeurs, qui ont une formation et des méthodes différentes. Cette opposition, renforcée par des préjugés sur la valeur relative de tel enseignement par rapport à tel autre, s'est manifestée en particulier quand il s'est agi de savoir qui enseignerait dans cette catégorie mixte que sont les C.E.G. (Collèges d'enseignement général).



Aux statuts différents de ces ordres d'enseignement correspond une administration différente, les instituteurs dépendant d'autorités différentes de celles qui s'occupent des professeurs, le cas extrême étant celui de l'enseignement agricole, qui dépend du ministère de l'Agriculture.

Quant à la clientèle de ces différents enseignements, elle est répartie de façon rigide, à l'aide de véritables barrages. En 1957, 21 % des

enfants d'ouvriers sont entrés en 6^e, ainsi que 16 % des fils d'agriculteurs, contre 81 % des enfants des cadres du commerce et de l'industrie. La division entre les C.E.G. (anciens cours complémentaires) ou les C.E.T. et les lycées est encore plus nette : 8 % de fils d'ouvriers vont dans les lycées, ainsi que 10 % des fils d'agriculteurs et 80 % des fils de hauts fonctionnaires. Ceci est d'autant plus grave qu'il est pratiquement impossible de passer d'une catégorie à l'autre : à la fin de la 5^e, où devrait en principe se faire la répartition entre enseignement court et enseignement long, moins de 2 % des élèves sont passés d'un lycée à un collège ou vice versa.

Comment s'expliquent ces pourcentages, qui montrent que l'enseignement français est un enseignement réservé à une seule classe sociale ? Essentiellement par des raisons économiques : au niveau général, et au niveau des familles. En principe les études sont gratuites. En fait elles constituent pour les familles peu aisées un sacrifice de plus en plus important au fur et à mesure que l'enfant avance en âge. D'abord parce après l'école primaire il faut payer les livres et les cahiers. Ensuite parce que l'enfant, à partir de quatorze, quinze ans est à l'âge où il pourrait déjà gagner sa vie, et prendre le relais de ses parents, ou du moins alléger leur tâche.

La classe sociale dont il est issu conditionne également d'une autre façon la continuation des études de l'enfant : en tant que milieu culturel. Un milieu bourgeois est plus apte, parce que moins préoccupé des problèmes matériels, à préparer l'enfant à la forme d'enseignement qui lui sera donné. Ce qui explique que l'immense majorité des enfants de familles bourgeoises fréquentent les lycées, et que ce sera parmi eux que se recruteront la plupart des étudiants. Au contraire les familles peu aisées hésiteront à faire des sacrifices dont elles n'auront pas l'assurance qu'ils aboutiront. Ceci suffirait à justifier les revendications de l'U.N.E.F. : gratuité effective de l'enseignement, allocation familiale d'études, présalaire étudiant.

Des considérations du même ordre permettent de comprendre quelle est la « clientèle » d'une catégorie supplémentaire, l'enseignement privé. Celui-ci, qui se subdivise en enseignement confessionnel, enseignement « commercial », (style Pigier) et enseignement dépendant des entreprises, accentue les divisions déjà existantes, et rend plus difficile une réforme d'ensemble.

La dernière réforme de l'enseignement n'a pas atteint ses objectifs : la réalisation du projet Berthoin a abouti à un échec. Reprenant certains termes du plan Langevin-Wallon (tronc commun), elle le vidait de son sens et ne faisait que perpétuer les structures déjà existantes : le « cycle d'observation » que l'on essaie de faire appliquer

dans l'enseignement secondaire n'en supprime pas le cloisonnement vertical et maintient, accuse, la rivalité entre enseignement court et enseignement long, entre lycées et collèges d'enseignement général, dont la clientèle respective est toujours la même. Cette faillite n'est imputable qu'au refus d'une réforme d'ensemble. Une orientation véritable (nécessaire) ne peut s'effectuer en trois mois.

Mais la crise actuelle a des aspects aigus à d'autres niveaux que celui de l'organisation proprement dite. De nombreux enseignants reconnaissent que l'on assiste à un abaissement progressif du niveau des études, et cela quelle que soit la catégorie d'enseignement que l'on examine. Parallèlement, la main-d'œuvre demandée par l'économie doit être de plus en plus spécialisée, ce qui accentue la coupure entre l'école et la vie économique du pays, empêche les individus d'avoir des connaissances qui dépassent le cadre étroit de leur emploi, et les condamne à rester accrochés à la branche dans laquelle ils seront entrés au départ.

ENSEIGNEMENT ET ECONOMIE

Cet abaissement du niveau des études, qui accentue la perpétuation des structures actuelles de la société, est dû en grande partie à des raisons matérielles. La construction scolaire est en retard de vingt ans. La formation des maîtres se fait toujours au même rythme. L'augmentation du nombre des enseignants est loin d'être proportionnelle à celle du nombre d'élèves, et ceci même si l'on tient compte de tous ceux qui n'ont eu qu'une formation partielle, ou pas de formation du tout. Quant à l'accroissement des locaux, les scandales dont la presse a fait état, surtout depuis la dernière rentrée, font qu'il est inutile que l'on insiste sur ce point. Et la situation ne peut qu'empirer si l'on continue à appliquer les mêmes méthodes, à chercher des solutions provisoires, à oublier de prévoir, à traiter l'enseignement comme un parent pauvre, dont les ministres s'enfuient après avoir essayé des palliatifs par définition insuffisants. On fait appel, pour résoudre le problème du manque d'enseignants, à toutes sortes de contractuels, étudiants en cours d'études dans le meilleur des cas. On crée même des formes spéciales d'enseignement, pour attirer les gens vers la profession. Les I.P.E.S., créés pour résoudre la crise, s'avérant insuffisants, on crée des « cycles courts » qui permettent aux étudiants qui n'ont pas les moyens de faire une licence complète, de trouver un emploi comme professeurs de C. E. G. ; on se rend bien compte que ce genre de mesure, démagogique s'il en est, ne relèvera pas le niveau de l'enseignement. On a d'ailleurs la partie belle, car que peut-on faire actuellement avec une licence, sinon de l'enseignement, à moins d'avoir les moyens financiers pour se spécialiser ? Que peut-on faire, *a fortiori*, avec un ou deux certificats ? A quoi mène l'enseignement tel qu'il est donné actuellement ?

A chacun des niveaux de l'enseignement actuel correspond une catégorie d'emplois dans les différents secteurs de l'économie. Il est évident que les élèves sortis du primaire ou des centres d'apprentissage vont se ranger dans les catégories les plus basses de notre échelle sociale (ouvriers qualifiés et spécialisés, au mieux) et fournissent la main-d'œuvre nécessaire aux entreprises. Les cadres moyens (petits fonctionnaires, techniciens...) se recruteront parmi ceux qui auront reçu une formation secondaire, que le contingent issu du supérieur occupera les postes-clés de l'économie : administration des entreprises, ingénieurs, hauts

fonctionnaires. Si on lie cette répartition à celle qui correspond à la « clientèle » des différentes catégories de l'enseignement, on ne peut nier que les structures actuelles de l'enseignement ne font que perpétuer les structures de classes de la société.

Toutefois, si l'on veut dépasser le cadre des généralités et chercher une répartition plus précise des débouchés, on s'aperçoit que tout le monde est dans le vague. Les études du B.U.S., ou d'organismes similaires, reçoivent très peu de publicité et d'ailleurs ne donnent pas des renseignements aussi précis que l'on pourrait le désirer. Ce qui fait que personne ou presque ne sait à quoi vont le mener les études qu'il entreprend, surtout s'il est littéraire. De toute façon il ne s'agit que d'une connaissance des débouchés par des moyens autres que ceux donnés par l'enseignement lui-même.

Cette ignorance des besoins économiques de la nation est particulièrement frappante dans les études supérieures de lettres. Le développement du secteur tertiaire amène les entreprises à réclamer des cadres administratifs à formation littéraire. Mais ces cadres doivent également avoir une connaissance du fonctionnement des entreprises, ainsi qu'une formation à des techniques se rapprochant des sciences, sciences humaines en particulier. Il existerait également de nombreux débouchés pour des linguistes ayant une solide connaissance du vocabulaire technique, ou de la linguistique appliquée. Le cloisonnement actuel entre les disciplines empêche ce genre de formation.

Pour pallier ce besoin, de la même façon que pour ceux de l'enseignement, on assiste actuellement à la création de cycles courts, de certificats de technologie, dont personne ne peut définir le contenu... La spécialisation qui peut se faire par ce biais, ne peut être que partielle. Elle ne peut conduire, comme celle donnée par les écoles ou universités d'entreprises, qu'à une orientation autoritaire, ne tenant pas compte (ou si peu) des capacités de chacun, et empêchant en tout cas le passage à une autre forme d'activité.

Au niveau supérieur comme à celui du tronc commun une formation générale est nécessaire, formation qui ouvre aux différents aspects de la vie de la nation et offre un éventail des différentes voies dans lesquelles on peut s'engager. Cette formation doit être assez solide pour permettre un « recyclage » ultérieur. Une transformation des méthodes est également nécessaire. Le futur cadre sera amené à travailler en équipe, à s'exprimer, à faire des recherches. Son passage dans l'enseignement doit lui permettre tout cela. La recherche, le travail en équipe, une meilleure connaissance de la société dans laquelle il aura à s'intégrer, ces aspects de la formation de l'étudiant transformeraient complètement son rôle dans l'Université. Sa place ne serait plus celle d'un être passif, venu recevoir la « culture », la « vérité ». Il serait au contraire actif, confrontant sans cesse l'enseignement reçu à la réalité matérielle, développant son esprit critique, construisant avec ses camarades et ses professeurs. Il remplirait alors son rôle de « jeune travailleur intellectuel ».

Pour cela une réforme globale de l'enseignement, et de l'enseignement supérieur en particulier, est nécessaire, ainsi que la reconnaissance de ce statut de « jeune travailleur intellectuel » ayant le devoir d'acquérir la plus grande compétence, mais aussi le droit à l'indépendance morale et financière que pourrait seule lui accorder une rémunération de son

travail.

Un enseignement unique, donnant les mêmes chances à tous, offrant à tous la possibilité de développer leurs capacités dans la spécialité qui leur convient le mieux, en pleine connaissance de cause, sans qu'ils ignorent l'existence d'autres spécialités ni leurs possibilités dans celles-ci, évitant les orientations sur lesquelles on ne peut pas revenir, voilà la réforme qui semble à la fois la plus démocratique, la plus rationnelle et la plus conforme aux intérêts à long terme de l'économie. Même si cela passe par un allongement des études, l'amélioration qualitative qui s'ensuivrait nous semble nécessaire. D'ailleurs, la possibilité pour chacun de ne pas être esclave d'une formation qui détermine, en fonction d'intérêts particuliers, toute

sa vie de producteur, la possibilité pour un pays d'évoluer en fonction des capacités, développées au maximum, de ses habitants, nous semblent plus importantes et plus rentables que la résolution par des méthodes empiriques des problèmes immédiats qui se posent à certaines catégories de la production actuelle, d'autant plus que cette résolution risque d'être une illusion et de ne déboucher que sur des problèmes encore plus complexes. Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'un choix politique, ce qui explique peut-être que le projet de réforme Langevin-Wallon, terminé en 1947, n'ait pas encore été adopté, bien qu'il soit le seul à résoudre la plupart des problèmes de l'enseignement, et qu'il soit encore d'actualité. C'est peut-être aussi qu'il était lié à une réforme plus complète de la société.

La démocratisation de l'enseignement

La démocratisation de l'enseignement est un de ces sujets « qui ne pardonnent pas » à ceux qui dirigent notre société ; en 1960 le pourcentage de fils d'ouvriers d'industrie étudiant à l'Université était le même qu'en 1956 par rapport à l'effectif total des étudiants : 3,4 % ; en 1939 il y avait 0,9 % de fils d'ouvriers agricoles à l'Université, en 1960 il y en avait 0,7 % ! La population universitaire est l'image renversée de la population active, les deux tiers de la population active que constituent les travailleurs fournissent un neuvième de la population universitaire, tandis que le dernier tiers constitué par les classes bourgeoises ou moyennes donnent les huit neuvièmes des étudiants à l'Université. L'opinion commune selon laquelle : « mais de nos jours fout le monde peut faire des études » et son corollaire « on finira par ne plus trouver de balayeurs ou de manœuvres » ne résistent pas à un examen tant soit peu sérieux de la réalité. En fait, le but de l'enseignement dans notre société est de reproduire et de perpétuer l'inégalité sociale et d'assurer au capitalisme moderne la main-d'œuvre de divers genres et de divers degrés de culture dont il a besoin : 30 % environ de manœuvres et d'ouvriers spécialisés (classes terminales de l'enseignement primaire jumelées à des entreprises), 40 % d'ouvriers et d'employés qualifiés (collèges d'enseignement général et collèges d'enseignement technique), 30 % de dirigeants moyens et supérieurs (lycées, et pour 20 % seulement des élèves issus du secondaire.).

C'est pourquoi la F.G.E.L. réclame l'institution d'une allocation familiale d'études et la gratuité totale de l'enseignement.

Ainsi incontestablement ceux qui poursuivent des études à la Faculté des lettres par exemple sont des privilégiés par rapport aux autres couches de jeunes. Mais là encore les chiffres et les résultats des examens nous montrent que cette situation n'est que très relativement enviable. En effet 20 % des étudiants de l'enseignement supérieur n'obtiennent jamais le diplôme final ! Pour situer les causes d'une telle constatation à peine croyable il faut savoir qu'en 1961 35 % des étudiants étaient obligés d'occuper un emploi à plein temps ou à mi-temps pour poursuivre leurs études, tandis que 17 % seulement bénéficiaient d'une bourse qui est en moyenne de 200 francs par mois.

C'est pourquoi depuis la Libération la F.G.E.L. réclame une ALLOCATION MENSUELLE d'ETUDE ou PRESALAIRES fondée non sur des critères sociaux mais sur des critères universitaires.

Quant à l'enseignement qui est donné à la Sorbonne il se fait dans le cadre de structures insensées et dans des conditions de travail archaïques. Créé pour pallier les insuffisances de l'enseignement secondaire, le C.E.L.G. (propédeutique) est en fait un barrage où viennent échouer chaque année 50 à 60 % des candidats, tandis que la licence est une juxtaposition artificielle de certificats laissant à l'imagination et à la volonté des seuls individus le soin de faire la synthèse indispensable à l'acquisition d'un savoir cohérent débouchant sur les problèmes de notre époque, enfin l'agrégation est plus une performance physique et technique qu'une formation pédagogique réelle, performance que neuf candidats sur dix ne parviennent pas à réaliser. Ainsi ces données permettent-elles de mieux comprendre les raisons d'un si grand nombre de défaillances, surtout quand on sait combien sont aléatoires les débouchés des études de lettres qui ne conduisent à peu près sûrement qu'à l'enseignement... mais à quel prix ! C'est pourquoi la F.G.E.L. réclame une REFORME DE LA LICENCE de lettres conduisant à une formation progressive et cohérente des étudiants, s'inscrivant dans le cadre d'une réforme de fond des structures de l'enseignement sur la base de principes énoncés en 1947 par la commission Langevin-Wallon et instituant pour tous les enfants de onze à quinze ans un cycle commun d'enseignement dispensé dans des établissements communs et la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à dix-huit ans. Il est certain que de telles mesures ne peuvent être envisagées sans une revalorisation de la fonction enseignante et de nouvelles implantations universitaires tenant compte des implications d'une telle réforme.

Mais nous n'en sommes pas là et il ne faut pas se dissimuler qu'on assiste aujourd'hui à une entreprise de démantèlement de l'Université pour l'adapter de plus en plus aux besoins d'une économie dont les pouvoirs de décision appartiennent à une minorité. C'est ce que traduisent les mesures actuelles telles que l'instauration d'un cycle court (licence réduite à deux certificats) qui, se fondant sur les contradictions résultant de l'état de fait (manque de débouchés), vise à contraindre les plus défavorisés à recevoir un enseignement au rabais standardisé ne leur permettant même pas de se vendre au meilleur prix sur le

marché du travail.

C'est pourquoi plutôt que de nous fier aux réformes partielles et partiales d'un gouvernement dont les intentions se traduisent clairement par l'octroi de 30 % des crédits publics à la construction d'une force de frappe autonome, au budget militaire normal et à l'entretien de l'appareil policier, alors que 12,5 % seulement sont consacrés à l'éducation nationale, nous ne pouvons compter que sur une action unie des syndicats contre l'orientation actuelle de l'enseignement afin que se réalise un jour une éducation permanente permettant à chacun de suivre les études de son choix aussi longtemps qu'il le désire.

UN CADRE

LE PLAN LANGEVIN-WALLON

Rédigé en 1944 par une commission ministérielle présidée par Paul Langevin et Henri Wallon. C'est le plan de réforme le plus audacieux et le plus novateur qui ait été élaboré jusqu'à maintenant. Les syndicats de tous ordres d'enseignement l'évoquent souvent comme la pièce maîtresse de toute réforme digne de ce nom, et ont encore réaffirmé cette année leur accord avec ce texte.

Principes de la réforme

1. « La structure de l'enseignement doit être adaptée à la structure sociale ». En effet si depuis un siècle la société s'est profondément modifiée, l'enseignement, lui, est resté à peu de choses près tel que l'avait organisé le régime napoléonien...

2. L'enseignement doit être reconstruit sur le principe fondamental de Justice, qui postule une reconnaissance de l'égalité de dignité de toutes les tâches sociales, et une mise en valeur des aptitudes individuelles.

« L'introduction de la « justice à l'école » par la démocratisation de l'enseignement mettra chacun à la place que lui assignent ses aptitudes, pour le plus grand bien de tous... A cet effet, présalaire et allocation familiale d'étude sont prévus par le plan comme condition essentielle de son application.

3. L'enseignement doit donner une part importante à la formation civique et sociale, c'est-à-dire à l'explication objective et scientifique des faits économiques et sociaux, à la culture méthodique de l'esprit critique, à l'apprentissage actif de l'énergie, de la liberté, de la responsabilité. Les enseignants ne doivent pas séparer l'éducation de l'intelligence de celle du caractère.

4. L'enseignement doit être donné selon un juste équilibre entre culture générale ou formation de l'homme, et culture spécialisée ou formation des travailleurs.

L'enseignement est obligatoire de six à dix-huit ans. L'enseignement du premier degré est divisé en trois cycles :

1. Après l'école maternelle (trois à six ans) *premier cycle scolaire* qui donne un même enseignement à tous les enfants avec des méthodes pédagogiques actives.

2. Deuxième cycle scolaire de onze à quinze ans ou *cycle d'orientation*. L'enseignement y est en partie commun, en partie spécialisé. Pendant les premières années les options consistent en activités d'essai ; dans les dernières années les enfants

pourront choisir entre diverses activités, permettant d'éprouver leurs goûts et leurs aptitudes, avec *possibilités de passage d'une option à l'autre*. A mesure qu'elles pourront se préciser d'âge en âge, les options devront acheminer l'enfant vers une des sections et branches d'enseignement entre lesquelles sera divisé le cycle suivant. Cette solution d'un tronc commun de onze à quinze ans dans des établissements propres au deuxième cycle a de plus en plus de partisans.

Elle permettrait en effet d'ouvrir plus largement l'enseignement secondaire à tous les milieux sociaux, tout en favorisant une orientation sérieuse et intelligente des élèves soumis dans les dernières années du cycle à diverses options. Mais le texte ne précise ni la nature ni le nombre des options facultatives, ni à quel moment elles seront proposées, ni comment s'établiront les collaborations au niveau du deuxième cycle entre maîtres de matières communes et maître de matières à option.

3. Troisième cycle de quinze à dix-huit ans ou *cycle de détermination*.

• Section PRATIQUE : elle regrouperait les écoles d'apprentissage, et serait destiné aux enfants chez qui les aptitudes manuelles l'emportent sur les aptitudes intellectuelles. La préparation au métier ne devra pas être trop spécialisée, on cherchera à préparer les enfants à un secteur d'activités professionnelles aussi ouvert que possible, tout en continuant à leur dispenser un enseignement général.

• Section PROFESSIONNELLE : elle se composerait des écoles commerciales, industrielles, agricoles, artistiques, visant à former les cadres moyens de la production, elle serait destinée aux enfants qui manifestent plus d'aptitudes pour *l'exécution* que pour les études théoriques.

• Section THEORIQUE qui acheminerait l'enseignement supérieur mais qui n'y donnerait pas directement accès ; comprend les groupes :

- Humanités classiques ;
- Sciences pures ;
- Sciences techniques.

L'enseignement du deuxième degré comprend deux cycles l'enseignement pré-universitaire et l'enseignement supérieur.

1. L'enseignement pré-universitaire (deux ans) a pour but de donner aux étudiants la préparation générale et technique nécessaire pour aborder avec fruit les études supérieures, et de leur fournir les

possibilités d'un contact direct avec les réalités de la profession (pratique hospitalière pré-médicale pour les futurs médecins, contacts avec des élèves pour les futurs maîtres et professeurs...).

2. L'enseignement supérieur a trois objectifs distincts qu'il confond actuellement pour le plus grand préjudice de chacun :

- La formation professionnelle pour les professions essentiellement fondées sur les connaissances intellectuelles.

- Contribution aux progrès de la Science et formation des chercheurs scientifiques.

- Diffusion de la culture scientifique, littéraire, artistique.

— L'enseignement à objectif professionnel sera donné en quatre ans (non compris les deux années pré-universitaires) : deux années d'études théoriques et pratiques à l'Université, correspondant aux années de licence, évitant autant que possible le rétrécissement de l'enseignement général donné aujourd'hui dans les écoles spéciales ; deux années d'éducation technique dans des instituts spécialisés. L'enseignement théorique devra se faire dans toutes les universités suivant les mêmes programmes.

— La Recherche recevra une suffisante autonomie pour obéir à ses propres nécessités. Les futurs chercheurs poursuivront leur formation après la licence dans les centres d'études et les instituts d'université.

— L'enseignement purement culturel pourra accueillir des étudiants qui ne seront pas obligés de passer par l'enseignement pré-universitaire mais qui pourront avoir des curiosités diverses, ou des expériences vécues de voyages, participation à des activités économiques, esthétiques, sportives.

Cet enseignement a pour but essentiel la vulgarisation et la stimulation des curiosités originales, le rayonnement de la culture, l'appel aux vocations individuelles.

Programmes. Horaires.

Méthodes. Sanctions des Etudes

Trois problèmes solidaires mais distincts posés par l'organisation de l'enseignement.

— Les programmes devront distribuer leurs matières dans le temps de façon large et souple, afin de ne pas contrarier l'élan de curiosité qu'il faut susciter chez les enfants. Ils ne fixeront pas de façon irrévocable le détail des matières à enseigner : pour la bonne formation de l'esprit, il n'est pas besoin de connaissances encyclopédiques mais de connaissances en profondeur.

Premier cycle : enseignement des instruments obligatoires de la connaissance lecture, écriture, calcul.

Enseignement des moyens d'expression dessin, langage.

Etude d'une langue étrangère courante par la méthode directe, l'âge de six à douze ans étant particulièrement propice à l'étude des langues.

Deuxième cycle : *enseignement commun* : étude de la langue française, étude d'une langue étrangère — formation intuitive aux mathématiques — observation du milieu — notions d'histoire et de géographie.

Enseignement à option : groupements optionnels répartis en scientifiques, littéraires, techniques, artistiques.

Troisième cycle : les élèves pourront choisir des options complémentaires, mais suivant leur spécialisation de base, certains groupements d'options seront obligatoires. Un enseignement d'hygiène sera donné pendant la dernière année.

- LES HORAIRES tiendront compte des possibilités physiologiques et des besoins psychologiques de l'enfant (par exemple ils ne devront pas excéder deux heures par jour entre sept et neuf ans, cinq heures par jour de treize à quinze ans).

- LES METHODES à utiliser sont des méthodes actives, c'est-à-dire, qui s'efforcent d'en appeler aux initiatives de l'enfant — elles alternent le travail individuel qui révèle les capacités intellectuelles de l'enfant, et le travail par équipe, qui manifesterá plus proprement ses capacités sociales. La formation morale et civique de l'enfant ne sera valable que si elle se fonde sur des méthodes choisies sur le même principe : *l'éveil de l'activité propre de l'élève*, par l'expérience et la réflexion personnelles. « *Cette unité de méthode et l'emploi de moyens en rapport avec le développement psychologique progressif de l'enfant sont des garants de l'efficacité de l'éducation à l'école* ».

Parmi ces moyens, ou ces techniques d'enseignement, il faudrait intégrer aujourd'hui les moyens audio-visuels qui depuis 1945 ont pris une immense place dans la vie des jeunes.

- SANCTIONS DES ETUDES : aucun examen ou concours ne doit avoir lieu avant la fin des années de scolarité obligatoire, les examens devront être conçus sur un type nouveau qui dissocie les épreuves de connaissances et l'appréciation des aptitudes, et réduise le plus possible le hasard.

- EDUCATION POPULAIRE. — C'est la possibilité pour tous de poursuivre au-delà de l'école et durant toute leur existence, le développement de leur culture intellectuelle, esthétique, professionnelle, civique et morale. »

Elle ne doit pas être la simple continuation de l'école, mais partir des intérêts des adultes et utiliser leurs capacités d'adultes. Le problème des loisirs n'est pas explicitement abordé. Aujourd'hui, il faudrait en tenir compte, étant donnée l'extension prise par les modes nouveaux de loisirs depuis 1944.

Le Monde

Semaine du 24 au 31 janvier 1963

Numéro distribué gratuitement

Réalisé par la Fédération des groupes d'études de Lettres (F.G.E.L.)

Page 2